

**Extrait du registre**  
**des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY**  
**séance du 16/02/2021**

L' an 2021 et le 16 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle Villeneuve sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, MOUSSEAUX Dominique, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, GLETTY Benoît, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme, QUESSON Olivier

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 12/02/2021

Date d'affichage : 12/02/2021

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

**SOMMAIRE**

- **EXERCICE DE LA COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES" - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION 2021-2025**
- **AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE - EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CHAMPIGNY**
- **ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE 2021**
- **ADHESION AU CAUE 2021**
- **AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021**
- **AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021**
- **OPERATION REGIONALE "1 ARBRE 1 NAISSANCE"**
- **AIDE ALIMENTAIRE**

réf : 2021\_008

**EXERCICE DE LA COMPETENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES" - CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION 2021-2025**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 confirme le transfert de la compétence "Eau et Assainissement" pour les communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

La compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" est devenue également obligatoire à cette même date pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Compte-tenu des aspects juridiques, techniques et financiers liés à l'exercice de cette compétence qui ne sont pas clarifiés à ce jour, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite établir avec les communes des conventions de mandat au 1er janvier 2021 et pour 5 ans afin d'assurer une continuité de service, et ainsi l'uniformisation de gestion sur l'intégralité de son territoire.

Cette convention proposée à la commune aura pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage de toutes les opérations qui relèvent de l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" sur le périmètre

communal. La commune prendra donc à sa charge les missions d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages et équipements liés à cette compétence.  
Les ouvrages resteront la propriété de la commune et aucune contrepartie financière ne sera versée à la commune.

Un bilan financier et technique sera transmis chaque fin d'année par la commune à la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_009

#### **AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE - EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE CHAMPIGNY**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est tenue du 7 janvier au 5 février 2021 sur une demande présentée par Monsieur DURAND, président de D&L ENROMAT, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière, située au lieu-dit "Les Echaudières", à Souzay-Champigny, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il demande que le conseil émette un avis sur cette demande.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet l'avis suivant :

- FAVORABLE au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière sise "Les Echaudières" par la SAS D&L Enromat

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 2021\_010

#### **ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion à l' Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADHERER à l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire pour la somme de 120 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6281 de la section dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_011

#### **ADHESION AU CAUE 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de renouvellement d'adhésion du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Maine-et-Loire pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE RENOUVELER l'adhésion au CAUE pour l'année en cours pour la somme de 76.10 € (0.10 € x 761 habitants).

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6281 de la section dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_012

### AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021

Monsieur le Maire rappelle le projet d'amélioration énergétique de l'école de Souzay, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local "amélioration énergétique" pour 2021.

Il rappelle que ce projet ayant pour but d'accueillir les enfants du RPI des Communes de la Côte scolarisés dans la classe de l'école de Souzay-Champigny, dans de meilleurs conditions, ne pourra voir le jour qu'avec soutien supplémentaire de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût prévisionnel des travaux : 211 100.00 €
- coût prévisionnel des honoraires : 20 688.00 €
- **Coût prévisionnel global de l'opération : 231 788.00 €**

- DSIL 2021 : sollicitation 35 %.....	81 125.80 €
- PACTE Régional pour la ruralité – sollicitation 20 %.....	46 357.60 €
- subvention DSIL 2020 : 25 % .....	57 947.00 €
- solde financé par les fonds libres 20 %.....	46 357.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet d'amélioration énergétique de l'école,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local "amélioration énergétique" 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_013

### AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle le projet d'amélioration énergétique de l'école de Souzay, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021.

Il rappelle que ce projet ayant pour but d'accueillir les enfants du RPI des Communes de la Côte scolarisés dans la classe de l'école de Souzay-Champigny, dans de meilleurs conditions, ne pourra voir le jour qu'avec soutien supplémentaire de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût prévisionnel des travaux : 211 100.00 €
- coût prévisionnel des honoraires : 20 688.00 €
- **Coût prévisionnel global de l'opération : 231 788.00 €**

- DSIL 2021 : sollicitation 35 %.....	81 125.80 €
- PACTE Régional pour la ruralité – sollicitation 20 %.....	46 357.60 €
- subvention DSIL 2020 : 25 % .....	57 947.00 €
- solde financé par les fonds libres 20 %.....	46 357.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le projet d'amélioration énergétique de l'école,
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_014

**OPERATION REGIONALE "1 ARBRE 1 NAISSANCE"**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de la Présidente de la Région des Pays de la Loire faisant part du lancement de la nouvelle opération "1 Naissance, 1 arbre".

Il donne également lecture du règlement d'intervention de cette opération, en précisant que l'aide régionale est de 15 € par arbre planté avec un montant d'aide minimum de 120 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE de participer à cette opération et charge Madame FOURREAU de compléter le dossier de candidature.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_015

**AIDE ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide alimentaire de Monsieur -----, domicilié à SOUZAY-CHAMPIGNY.

Sur proposition de la commission d'action sociale, et en raison de la situation financière de Monsieur -----, Monsieur le Maire propose d'accorder le bénéfice de l'aide alimentaire à celui-ci et son enfant pour une durée de 2 mois seulement à compter du jeudi 25 février 2021 et dit que, comme le stipule la convention de partenariat avec la banque alimentaire, leur participation financière sera de 50 centimes d'euros par personne et par semaine.

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCORDE le bénéfice de l'aide alimentaire, contre participation de 50 cts/personne/semaine, à Monsieur -----.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)